

Cambriolée, l'actrice Audrey Lamy ne porte pas plainte car ce sont des migrants

écrit par Maxime | 18 avril 2024



Audrey Lamy dans LOL, Saison 5

Cette actrice a choisi de ne pas porter plainte pour ne pas alourdir le dossier déjà lourd de ces migrants dont un seul des trois sera interdit de territoire (ce qui ne signifie pas grand-chose puisque la France est une passoire, les trois intéressés étant déjà en situation irrégulière).

De plus, les juges ne lui auront infligé que 1 an de prison pour 15 actes similaires !

Audrey Lamy victime d'un cambriolage : elle refuse de porter plainte pour ne pas "ajouter de charges" aux voleurs en situation irrégulière en France

La résidence secondaire d'Audrey Lamy, située dans l'Hérault, a été cambriolée en octobre 2022. Un fait divers qui aurait pu passer inaperçu si l'actrice n'avait pas fait un choix étonnant : celui de ne pas porter plainte.

En effet, selon les informations de [JMM](#), Audrey Lamy a appris que les voleurs étaient en situation irrégulière sur le territoire français. "Profondément touchée" par cette situation, la comédienne a préféré ne pas "ajouter de charges à leur dossier".

*Un geste de compassion qui ne l'a toutefois pas empêchée de subir un préjudice important : le montant du vol s'élève à **18 200 euros**, incluant notamment des bijoux et des sacs à main de créateurs.*

Malgré l'absence de plainte de l'actrice, les cambrioleurs, qui avaient déjà commis une quinzaine d'autres méfaits dans la région, ont été jugés le 3 avril dernier. Deux d'entre eux ont été relaxés, tandis que le troisième a été condamné à un an de prison ferme et dix ans d'interdiction de séjour sur le territoire français.

<https://actuforcesdelordre.fr/2024/04/14/audrey-lamy-victime-dun-cambriolage-elle-refuse-de-porter-plainte-pour-ne-pas-ajouter-de-charges-aux-voleurs-en-situation-irreguliere-en-france/>